

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9668
26 février 1970
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 25 FEVRIER 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 956 du 18 février 1970 (S/9653), j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Les 22 et 23 décembre 1969, deux chasseurs bombardiers et cinq hélicoptères des forces américano-sud-vietnamiennes ont violé l'espace aérien du Cambodge et ont tiré aux roquettes sur la commune de Chrey Thom, district de Koh Thom, province de Kandal, blessant un villageois nommé Trung Sanh dit Chong.

- Le 31 décembre 1969, un avion de ces mêmes forces a violé l'espace aérien du Cambodge et a mitraillé les villageois khmers en train de couper les chaumes dans la commune de Dar, district de Mimot, en Phkar Rumchek, blessant grièvement deux d'entre eux, nommés Born Pa et Ros Lay dit Khveng.

- Le 21 janvier 1970, vers 14 heures, un avion des forces américano-sud-vietnamiennes a violé l'espace aérien du Cambodge et a tiré aux roquettes sur un troupeau de bétail en train de paître à 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Samrong, district de Chantrea, province de Svay Rieng, tuant quatre buffles et en blessant deux autres, appartenant aux habitants du lieu nommés Nguyen Thi Ngai, Nguyen Thi Vinh et Nguyen Van Toi.

- Le 24 janvier 1970, vers 10 heures, des vedettes de la marine américano-sud-vietnamienne, se déplaçant dans la rivière de Giang Thanh, ont tiré cinq obus de mortier sur notre territoire à 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Koh Kok, district de Peam Chor, province de Prey Veng.

- Le même jour, vers 15 heures, cinq hélicoptères des forces américano-sud-vietnamiennes ont violé l'espace aérien du Cambodge. Deux de ces appareils ont atterri à 2 000 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Thnot, district de Kompong Rau, province de Svay Rieng, et y ont débarqué des

soldats qui ont arrêté et emmené de force deux villageois khmers en train de s'adonner aux travaux champêtres à cet endroit.

Ce sont les nommés Nov Poeun et Phan Phon, âgés respectivement de 18 et 19 ans.

Les victimes n'ont été relâchées que le lendemain 25 janvier 1970.

Dans la nuit du 24 au 25 janvier 1970, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes des postes de Giong Gang et Queo Ba ont tiré au canon sur la commune khmère de Samrong, district de Chantrea, en Svay Rieng.

- Le 25 janvier 1970, vers midi, quatre hélicoptères des forces américano-sud-vietnamiennes, guidés par un avion d'observation, ont violé l'espace aérien du Cambodge, tiré à la mitrailleuse et épanché des produits chimiques sur les villages khmers de Pouchouloeu et Andaung Kraleng situés à une dizaine de kilomètres en deçà de la frontière, dans la commune de O-Raing, district de O-Raing, en Mondulkiri.

Ces produits chimiques ont provoqué chez les habitants des localités précitées, des effets toxiques se traduisant apparemment par des maux de tête et des vomissements.

- Le même jour, vers 14 heures, deux hélicoptères de ces mêmes forces ont violé l'espace aérien du Cambodge et ont tiré quelques obus de roquettes sur le territoire khmer à 1 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Prasat, district de Chantrea, province de Svay Rieng, blessant un villageois nommé Em Roeun.

- Le même jour, vers 18 h 30, un chaland de la marine américano-sud-vietnamienne, se déplaçant sur le fleuve du Mékong, a tiré trois obus de canon sur le territoire khmer, à 300 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Koh Sampeou, district de Peam Chor, province de Prey Veng.

- Dans la nuit du 25 au 26 janvier 1970, vers 20 heures, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Vinh Phu ont tiré quatre obus de canon sur le territoire khmer, à 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Ta-Or, district de Kirivong, province de Takéo.

- Le 26 janvier 1970, vers 9 h 30, un avion d'observation des forces américano-sud-vietnamiennes a violé l'espace aérien du Cambodge et a mitraillé

un tracteur se déplaçant sur la route Khsim-Mondulkiri, au point kilométrique 39, à 6 kilomètres environ de la frontière, dans la commune de Sré Khtum, district de O-Raing, province de Mondulkiri. L'engin a été endommagé par ce tir.

- Le 27 janvier 1970, vers 18 h 30, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Chum Tam ont tiré six obus de canon sur le territoire cambodgien à 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Koh Kok, district de Peam Chor, province de Prey Veng, tuant un boeuf appartenant au nommé Nguyen Van Boeung, habitant du lieu.

- Dans la nuit du 27 au 28 janvier 1970, vers 20 heures, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes des postes de Vinh Gia et Vinh Dien ont tiré aux armes automatiques et huit obus de canon sur le poste de la police royale khmère de Thnot Chong Srang situé à 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Thnot Chong Srang, district de Banteay Meas, province de Kampot.

- Le 28 janvier 1970, vers 19 heures, un chaland de la marine américano-sud-vietnamienne, se déplaçant sur le fleuve du Mékong, a tiré une quinzaine d'obus de canon sur le poste cambodgien de Koh Sampeou, situé dans le district de Peam Chor, province de Prey Veng, endommageant ledit poste.

- Le 29 janvier 1970, vers 18 h 30, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Giong Gang ont tiré sept obus de canon sur le territoire cambodgien à 1 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Prasat, district de Chantrea, province de Svay Rieng, endommageant une maison appartenant au nommé Ny Thon, habitant du lieu.

- Le 8 février 1970, vers 15 heures, un hélicoptère des forces américano-sud-vietnamiennes a violé l'espace aérien du Cambodge et a tiré aux roquettes sur le village khmer de Khann Seima, à 2 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Snuol, district de Snuol, province de Kratié, tuant sur place un villageois nommé Kheng Nguon et provoquant l'incendie d'une maison.

- Le même jour, vers 16 heures, un hélicoptère de ces mêmes forces a de nouveau violé l'espace aérien du Cambodge et mitraillé une jeep militaire des forces armées royales khmères, se déplaçant sur la route reliant Mimot à Snuol, à sept kilomètres environ de la frontière, dans la commune de Touloung, district de Mimot, en Phkar Rumchek. La voiture a été endommagée.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une protestation énergique et indignée contre ces violations répétées de l'espace aérien du Cambodge suivies de tirs délibérés et des épandages des produits chimiques sur les paisibles et innocents habitants frontaliers khmers et leurs habitations, commises par les forces américano-sud-vietnamiennes. Il a exigé que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique prenne des mesures immédiates pour indemniser les victimes, dédommager les dégâts causés et mettre fin au renouvellement de pareils actes d'agression.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH